

AVISU CESEC 2019-50¹
AVIS CESEC 2019-50

Relatif au
Rilativu à u

Dispositif inter consulaire territorial de collecte permanente de besoins en formation des entreprises,
Dispositivu intercunsulari tarritoriali di raccolta permanenti di i bisogni di cumpitenzi di l'impresi

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 02 septembre 2019 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le **dispositif inter consulaire territorial de collecte permanente de besoins en formation des entreprises ;**

Vistu a lettera di presentazione di u 02 di settembre di u 2019 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u Dispositivu intercunsulari tarritoriali di raccolta permanenti di i bisogni di cumpitenzi di l'impresi

Après avoir entendu Stéphanie Ruault, Direction de la formation tout au long de la vie
Dopu intesu Stéphanie RUAULT, Direzione di a furmazione longu à a vita

Sur rapport de François Bartoli pour la commission « éducation, formation, jeunesse » ;
À nant'à u raportu di François BARTOLI, pè a Cummissione educazione, furmazione, giuventù

Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 24 septembre 2019 à Bastia,
Prononce l'avis suivant

U Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 24 di settembre di u 2019, in Bastia
Prununzia l'avisu chì seguita

L'Assemblée de Corse approuvait le 20 décembre 2018, le **Pacte régional d'Investissement dans les compétences Corse 2019-2022 (PRICC)**. Ce document possède une portée stratégique et doit permettre à la

¹ **Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

Résultats du vote

Votants : 42

Abstention : 6

Pour : 36

CDC, d'accélérer la transformation des commandes de formation afin de répondre aux besoins des entreprises, grâce à des approches innovantes et prospectives.

Ce dispositif fait ainsi écho au **Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle 2017-2022 (CPRDFOP)**. Le PRICC constitue donc un levier financier facilitant pour la Collectivité de Corse la mise en œuvre du CPRDFOP qui ambitionne d'organiser une réponse de proximité conforme aux attentes et aux besoins exprimés tant par les individus que par l'environnement socio-économique.

Il est demandé d'approuver le dispositif inter-consulaire territorial de collecte permanente des besoins en compétences des entreprises (période 2019-2022), de répartir 900 000 euros à ce dispositif et d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse, à signer tous documents administratifs et financiers relatifs à sa mise en œuvre.

Les membres du CESECC prennent en compte l'utilité de ce dispositif facilitant dans un contexte inter consulaire les relations entre les demandeurs d'emplois et les entreprises.

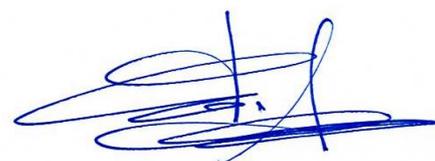
Le CESECC relève qu'au regard de l'importance de la masse financière qui s'élève à 900 000 €, qu'il serait nécessaire d'élargir le processus à d'autres secteurs et à d'autres compétences.

Le CESECC insiste sur la nécessité que l'usage de cette plateforme soit ouvert aux autres financeurs de la formation professionnelle, notamment les OPCO, **et souligne** l'intérêt d'y agréger toutes les données existantes régionalement, produites par l'observatoire des branches concernées, par les OP existantes.

Il apparaît judicieux, plutôt que de restreindre le système mis en place s'adressant qu'aux seules entreprises, de pouvoir l'ouvrir à des filières comme celles du monde sportif, à celui de la culture, aux mutuelles, aux actions qui dépendent de l'économie sociale et solidaire, au secteur de la santé, à celui de l'agriculture, de l'environnement et de l'écologie ...

Le CESECC donne un avis favorable à ce dispositif inter consulaire territorial de collecte permanente de besoins en formation des entreprises sur la période 2019/2022.

Le Président du CESEC,



Paul SCAGLIA